

Appel à projets 2015-2016

Actions de coopération scientifique

Ateliers Campus Condorcet - Journées de doctorants

Pour la cinquième année consécutive, le Campus Condorcet lance un appel à projets pour soutenir des actions de coopération scientifique portées par des équipes des établissements et organismes fondateurs du Campus.

Dix établissements et organismes fondateurs :

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS),
L'École nationale des chartes (ENC),
L'École pratique des hautes études (EPHE),
La Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH),
l'Institut national d'études démographiques (INED)
l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
l'Université Sorbonne nouvelle Paris 3,
L'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis,
L'Université Paris 13.

Les candidatures doivent être déposées sur la plate-forme Actions de coopération scientifique du Campus Condorcet au plus tard **le 17 mars 2015 à midi**.

Les projets lauréats bénéficieront d'un soutien financier de la part du Campus Condorcet. En outre, les actions seront valorisées à l'aide des différents moyens de communication du Campus.

Les critères de sélection

Les membres du conseil scientifique examineront les projets, en prenant en compte notamment les critères suivants :

- Le caractère de nouveauté des projets ;
- La possibilité d'une inscription dans la durée des projets relevant de la catégorie des Ateliers, qui doivent pouvoir déboucher sur des propositions concrètes de recherches collectives au sein du futur Campus ;
- La vertu fédérative de projets réunissant réellement des chercheurs appartenant **à au moins deux établissements et organismes fondateurs du Campus** ;
- La capacité des projets de mettre en valeur un ou plusieurs axes scientifiques du Campus Condorcet.

Les **huit axes de recherche** du Campus Condorcet, définis sur la base des forces scientifiques existantes chez les membres fondateurs, sont :

- Histoire des sociétés et intelligence du contemporain ;
- Aires culturelles dans la longue durée ;
- Études du religieux ;
- Érudition, tradition textuelle et histoire des textes ;
- Arts et littératures, images, création et communication ;
- Espaces, territoires, environnement ;
- Populations, santé ;
- Économie (migrations, famille, économie et politique internationale, santé et économie, culture et économie).

Les actions de coopération scientifique

Deux types d'actions sont susceptibles d'obtenir un financement en 2015-2016 :

- les Ateliers Campus Condorcet ;
- les Journées de doctorants.

- **Les Ateliers Condorcet**

Il s'agit de réunir des chercheurs et enseignants-chercheurs **d'au moins deux établissements** fondateurs du Campus Condorcet autour de thématiques de recherche transversales, afin de lancer des initiatives pédagogiques et scientifiques communes. Les projets de colloque ne sont pas éligibles. D'autres sources de financement doivent être sollicitées en appui du soutien du Campus Condorcet. Elles doivent impérativement être indiquées dans le dossier de candidature.

Les Ateliers peuvent conduire à la rédaction de projets de recherche répondant à des appels d'offres nationaux (type ANR) ou internationaux (type ERC). Les Ateliers retenus en 2014-2015 peuvent être candidats à une reconduction du soutien du Campus Condorcet. Toutefois, ils ne peuvent pas être reconduits plus d'une fois.

Comme les années précédentes, les porteurs de projets ont la plus grande liberté de présenter des dossiers sur les sujets de leur choix, toute proposition en relation avec les axes de recherche précédemment mentionnés étant éligible. Les projets en rapport avec les « humanités numériques », dans la perspective de développements qui pourraient s'inscrire dans les espaces du Campus Condorcet, sont bienvenus.

À titre indicatif, une dizaine d'Ateliers Campus Condorcet sont soutenus chaque année et reçoivent une aide financière comprise entre 1000 et 3000 euros.

• Les Journées de doctorants

Les doctorants inscrits dans l'un des établissements fondateurs du Campus Condorcet peuvent proposer l'organisation d'une journée d'étude en lien avec les axes de recherche scientifique du Campus, mais aussi sur des thématiques émergentes. Ces journées sont ouvertes aux doctorants étrangers et aux doctorants français à l'étranger. Les projets doivent être portés par des doctorants inscrits **dans au moins deux établissements** fondateurs du Campus. Les projets retenus en 2014-2015 peuvent être candidats à une reconduction du soutien du Campus Condorcet. Toutefois, ils ne peuvent pas être reconduits plus d'une fois.

À titre indicatif, une dizaine de Journées de doctorants sont soutenues chaque année et reçoivent une aide financière comprise entre 1000 et 2000 euros.

Les modalités de candidature

Chaque candidature doit être représentée par **un-e responsable** qui sera le contact unique du Campus Condorcet. Le nom du responsable pourra être modifié le cas échéant au cours de l'action. Le nom d'un-e **co-responsable** doit également être mentionné avec ses coordonnées. Le dossier de candidature doit être saisi directement sur la plate-forme en ligne prévue à cet effet sur le site du Campus Condorcet - www.campus-condorcet.fr, rubrique Activités scientifiques, Les appels à projets 2015-2016.

Les étapes :

- 1- Créer un compte (onglet Créer un compte),
- 2- Renseigner le dossier de candidature (Onglet Soumettre votre candidature).

Il est possible d'enregistrer les informations et de revenir ultérieurement pour les compléter ou les modifier.

Un courriel est adressé au responsable confirmant l'enregistrement de la candidature.

Le calendrier

Le dossier de candidature doit être renseigné par le responsable sur la plate-forme au plus tard le **16 mars 2015**.

Les projets seront examinés par les membres du conseil scientifique du Campus Condorcet. Les projets sélectionnés seront ensuite proposés à la délibération du conseil d'administration du Campus Condorcet.

La réponse parviendra au responsable au cours du mois de mai 2015, par voie électronique.

Les projets sélectionnés prendront effet à partir du **1^{er} septembre 2015** et se termineront le **30 septembre 2016** au plus tard.

Les modalités de financement

Les modalités de financement de chaque projet retenu seront précisées dans une convention signée entre :

- Un-e unique responsable du projet ;
- le chef de l'établissement ou de l'organisme auquel appartient le/la responsable du projet ;
- le président de l'Établissement public Campus Condorcet.

Aux termes de cette convention :

- l'établissement ou l'organisme auquel appartient le/la responsable du projet, et auquel aura été versé la totalité des crédits prévus par la convention, s'engagera à adresser au Campus Condorcet un compte-rendu financier de l'utilisation de ces crédits, fondé sur les indications et les justificatifs fournis par le/la responsable et certifié par l'agent comptable de l'établissement ou de l'organisme.

L'espace lauréat

L'établissement public Campus Condorcet met à la disposition de chaque lauréat un espace en ligne sur le site internet du Campus où il pourra trouver les documents administratifs (convention, modèle de bilan, etc.) et déposer tous les documents utiles pour faire connaître l'avancement du projet (annonce des événements, bilan financier, scientifique, etc.).

Le bilan des actions de coopération scientifique

Le/la responsable du projet s'engage à adresser **au plus tard le 30 octobre 2016** au Campus Condorcet, sous couvert de son établissement ou organisme d'origine, un bilan de l'action de coopération scientifique établi par ses soins à partir du modèle fourni par le Campus Condorcet, portant notamment sur le respect des règles d'éligibilité établies par l'appel à projets. Le bilan devra être déposé dans l'espace lauréat sur le site internet du Campus.

Le/la responsable d'un **Atelier Campus Condorcet**, s'engage à venir présenter les principaux résultats de son Atelier aux membres du conseil scientifique à l'occasion d'une audition qui aura lieu au cours du dernier trimestre 2015.

La valorisation des actions de coopération scientifique

Le/la responsable s'engage à utiliser le logo du Campus Condorcet sur tous les supports de communication (éditions, Internet), en mentionnant la phrase : « Cet Atelier est soutenu par le Campus Condorcet », ou « Ces Journées de doctorants sont soutenues par le Campus Condorcet ». Le logo sera communiqué au responsable en même temps que la réponse à leur candidature au printemps 2015.

Le/la responsable s'engage à communiquer – via l'espace lauréat, ou par mail – les documents tels que programmes, calendrier, photos, liens, captations vidéo, etc. concernant leur action qui pourra faire l'objet d'une valorisation en Une du site du Campus Condorcet.

Contact : cc-sec-conseilscientifique@campus-condorcet.fr